

Langue : FRANÇAIS
ORIGINAL : FRANÇAIS



**BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT
FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT**

**PROJET : Alimentation en Eau potable et Assainissement de trois Chefs
Lieux de Préfectures et des Zones Rurales Environnantes**

PAYS : CENTRAFRIQUE

RAPPORT D'ÉVALUATION DU PROJET

Date : Septembre 2009

<p>Equipe d'évaluation</p>	<p>Chef d'équipe : I. A. TRAORE, Ingénieur Principal en Eau et Assainissement, OWAS.1 Membres de l'équipe: P. HORUGAVYE, Socio-économiste Supérieur, OWAS.1 ; R. COFFI, Coordinatrice régionale en chef, ORPF.1 ; S. BARA, Spécialiste supérieur en genre, OWAS 1 ; H. KAMOUN, Analyste financier, Consultant, OWAS.1, I. SAMBA, Environnementaliste, Consultant, OWAS.1</p> <p>Chef de division sectoriel A. BAMBA, OWAS.1 Manager Pays : A. GAHUNGU, CMFO Directeur sectoriel : S JALLOW, Fonctionnaire en charge, OWAS Directeur régional : J. M. GHARBI, Directeur, ORCE</p>
<p>Révision par les pairs</p>	<p>Racine Kane, Economiste en chef, CMFO, M'Baye El Hadji Amadou, Ingénieur principal, OWAS.2, El Faleh Jalel, Spécialiste principal en Gestion des Ressources en eau, AWF, Ba Naye Rita, Spécialiste en Genre, OSAN.2, Ahoissi Clément, Coordinateur régional en chef, ORPF.1 , Diaw Abdourahmane, Analyste financier principal, OSAN.3</p>

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
Fiche du projet	ii
Résumé analytique	iii
Cadre logique axé sur les résultats	iv
Calendrier d'exécution du projet	vi
I <u>ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET JUSTIFICATION</u>	1
1.1 Liens du projet avec la stratégie et les objectifs du pays	1
1.2 Justification de l'intervention de la Banque	1
1.3 Coordination de l'aide	2
II <u>DESCRIPTION DU PROJET</u>	3
2.1 Composantes du projet	3
2.2 Solutions techniques retenues	4
2.3 Type de projet	5
2.4 Coût du projet et dispositifs de financement	6
2.5 Zone et bénéficiaires visés par le projet	7
2.6 Approche participative pour l'identification, la conception et la mise en ouvre du projet	8
2.7 Prise en compte de l'expérience du groupe de la banque et des leçons tirées dans la conception du projet	8
2.8 Principaux indicateurs de performance	9
III <u>FAISABILITE DU PROJET</u>	10
3.1 Performance économique et financière	10
3.2 Impact environnemental et social	10
IV <u>EXECUTION</u>	13
4.1 Dispositions d'exécution	13
4.2 Suivi	14
4.3 Gouvernance	15
4.4 Durabilité	15
4.5 Gestion des risques	16
4.6 Développement des connaissances	16
V <u>CADRE JURIDIQUE</u>	17
5.1 Instrument légal	17
5.2 Conformité avec les politiques de la Banque	17
VI <u>RECOMMANDATION</u>	17
Appendice I. Indicateurs socio-économiques comparatifs du pays	
Appendice II. Tableau de portefeuille de la BAD	
Appendice III. Principaux projets connexes financés par la Banque et d'autres bailleurs de fonds	
Appendice IV. Répartition du Don FAD et du Don RWSSI	
Appendice V. Carte de la zone du projet	

EQUIVALENCES MONETAIRES

(Juin 2009)

1 UC	=	720,280	FCFA
1 UC	=	1,09806	EUR
1 UC	=	1,54805	USD

ANNEE FISCALE1^{er} janvier – 31 décembre**POIDS ET MESURES**

m	=	mètre
ml	=	mètre linéaire
m ³	=	mètre cube
km	=	kilomètre
l/j/hab.	=	litre par jour par habitant

LISTE DES ABREVIATIONS

AAA	:	Actions Anticipées d'Acquisitions
AEP	:	Alimentation en Eau Potable
AEPA	:	Approvisionnement en Eau Potable et Assainissement
AFD	:	Agence Française de Développement
APD	:	Avant Projet Détaillé
APS	:	Avant Projet Sommaire
BF	:	Borne Fontaine
CA	:	Conseil d'Administration
DGH	:	Direction Générale de l'Hydraulique
DGMP	:	Direction Générale des Marchés Publics
DSP	:	Documents de Stratégie par Pays
DSPPC	:	Document de Stratégie de Partenariat Pays Conjointe
DSRP	:	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EIES	:	Etude d'Impact Environnemental et Social
FAD	:	Fonds d'Africain de Développement
FAE	:	Facilité Africaine de l'eau
GIE	:	Groupement d'intérêt économique
IEC	:	Information, Education et Communication
IC	:	Ingénieur Conseil
MMEH	:	Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique
MSPPLS	:	Ministère de la Santé Publique de la Population de la Lutte contre. le SIDA
ONG	:	Organisation Non Gouvernementale
PEA	:	Poste d'Eau Autonome
PGES	:	Plan de Gestion Environnementale et Sociale
PMH	:	Pompe à Motricité Humaine
PNUD	:	Programme des Nations Unies pour le Développement
RCA	:	République Centrafricaine
RWSSI	:	Rural Water Supply and Sanitation Initiative
SODECA	:	Société de Distribution des Eaux de Centrafrique
TCM	:	Toilette à Chasse Manuelle
TRIE	:	Taux de Rentabilité Economique
UE	:	Union européenne
UNICEF	:	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIP	:	Ventilated improved pit

Fiche de projet

Fiche du client

DONATAIRE :	Gouvernement de la république Centrafricaine
ORGANE D'EXECUTION :	Ministère des Mines, de l'Energie et de L'Hydraulique
	Adresse

Plan de financement

Source	Montant (UC)	Instrument
FAD	7.000.000	Don FAD
Fonds fiduciaire RWSSI	3 000 000	Don Fond Fiduciaire RWSSI
Gouvernement	97 000	
Bénéficiaires	257 000	
COUT TOTAL	10 354 000	

Durée- principales étapes (attendues)

Approbation de la note conceptuelle	Juin, 2009
Approbation du projet	Novembre, 2009
Entrée en vigueur	janvier, 2010
Dernier décaissement	Décembre, 2013
Achèvement	Décembre, 2014

Résumé analytique

1. Le présent projet couvre trois Chefs Lieux de Préfectures situés au Sud Ouest et au Centre Ouest de la République Centrafricaine qui sont Berberati, Bouar et Bossangoa et les villages environnants. Les principales réalisations attendues de ce projet sont : (i) la réhabilitation et l'extension des réseaux d'alimentation en eau potable de Berberati, Bouar et Bossangoa et la réalisation de 60 bornes fontaines et de 2 300 branchements sociaux dans ces villes ; (ii) la réalisation de 48 forages avec pompes à motricité humaine ; (iii) la réalisation de 2 postes d'eau autonomes ; (iv) la réalisation de 34 réseaux simplifiés ; (v) la réalisation de 73 blocs de latrines dans les édifices publics, (vi) la réalisation de trois décharges publiques ; (vii) la réalisation et l'équipement d'un laboratoire central et de bureaux pour la DGH et la SODECA ; (viii) l'équipement en matériel informatique et bureautique de la DGH, de la SODECA et des Mairies de Berberati, Bouar et Bossangoa ; et (ix) la formation et la sensibilisation d'environ 160 000 personnes. La durée d'exécution du projet est de 48 mois.

2. Le coût estimatif du projet est de 10,354 millions d'UC et sera financé par un Don FAD de 7,00 millions d'UC, un Don du Fonds Fiduciaire de l'Initiative pour l'Alimentation en Eau potable et l'Assainissement en milieu rural de 3,00 millions d'UC et une participation du Gouvernement à hauteur de 0,097 million UC et des bénéficiaires à hauteur de 0,257 million d'UC. Le Fonds RWSSI financera la réalisation de 34 réseaux simplifiés d'AEP dans les villages situés à moins de 5 km des trois Chefs Lieux de Préfectures, la réalisation des 48 forages avec PMH, la réalisation de 2 postes d'eau autonomes, la construction de 73 blocs de latrines. Ce fonds contribuera également au financement de l'IEC, de la surveillance et le contrôle des travaux, de la gestion du projet et des frais de fonctionnement. Le projet permettra de répondre aux besoins en eau potable et en services d'assainissement adéquats des populations de ces Chefs Lieux de Préfectures et des zones rurales périphériques estimées à 259 915 personnes en 2020, dont 52,5% seront des femmes.

3. Le projet bénéficiera également aux structures institutionnelles qui seront impliquées dans sa mise en œuvre, à savoir la DGH, la SODECA, les Municipalités, les GIE et les associations féminines. Le projet permettra la création de 280 postes d'emplois durant son exécution et après son achèvement à travers des micro- entreprises surtout dans la gestion de l'eau et de l'assainissement.

4. Les principaux résultats attendus sont l'accès durable à l'eau potable (le taux d'accès passera de 32 % actuellement à 100% en 2020) dans la zone du projet et aux services d'assainissement (le taux d'accès passera de 10% actuellement à 20% en 2020), et le changement positif d'attitudes et de comportements pour 160 000 personnes en matière d'hygiène et santé. Le taux moyen de prévalence des maladies liées à l'eau et à l'assainissement baissera de plus de la moitié ; passant de 22% à 10% durant cette période.

5. En termes d'avantages comparatifs, la Banque à travers la FAE a appuyé le Gouvernement centrafricain dans l'élaboration des études d'AEPA dans les 16 Chefs Lieux de Préfectures de 2007 à 2009. La Banque a une large connaissance des données du projet, de son environnement et des préoccupations des bénéficiaires. En outre, la Banque dispose d'une solide expérience dans la mise en œuvre de projets d'eau potable et d'assainissement dans les centres secondaires et en milieu rural. Le projet permettra de générer de nouvelles connaissances en ce qui concerne le comportement de nappes sous climat équatorial, suite à une intense exploitation et au changement climatique ; de même que la possibilité d'utiliser l'énergie solaire comme source alternative d'énergie dans la production et distribution de l'eau pour des villes.

Cadre Logique axé sur les résultats du projet

HIERARCHIE DES OBJECTIFS	RESULTATS ATTENDUS	PORTEE (bénéficiaires)	INDICATEURS DE PERFORMANCE	SITUATION DE REFERENCE, CIBLES INDICATIVES ET ECHEANCIER	HYPOTHESES/RISQUES
FINALITE DU PROJET	RESULTATS A LONG TERME Horizon 2025			<u>Horizon 2025</u>	
- Contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations centrafricaines, par l'accès universel aux services d'eau potable et d'assainissement	Les objectifs sectoriels pour l'alimentation en eau potable et pour l'assainissement de la RCA sont atteints;	Bénéficiaires Populations centrafricaines (6,3 millions)	Taux d'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement Sources: Rapports : Mairies, DGH, MMEH, Min santé	Augmentation du taux d'accès à l'eau potable de 30,3% à 100% et de 10% à 60% pour l'assainissement.	Hypothèses - Stabilité politique, - Appui soutenu des partenaires au secteur de l'eau et de l'assainissement
BUT DU PROJET	RESULTATS A MOYEN TERME	BENEFICIAIRES	INDICATEURS D'EFFET	HORIZON (2020)	
Améliorer le cadre de vie des populations par un meilleur accès à l'eau potable et à l'assainissement dans 3 chefs lieux de préfectures de la RCA (Berberati, Bouar et Bossangoa et des zones rurales environnantes	Horizon 2020 (Effets) 1) La prévalence des maladies d'origine hydrique est réduite dans les 3 Chefs Lieux de Préfectures et les zones environnantes 2) L'accès des populations à l'eau potable dans les 3 centres et en zones périphériques est amélioré ; 3) Services d'assainissement amélioré ; 4) Populations sensibilisées et ayant positivement changé de comportement en faveur de l'hygiène et santé accrues ; 5) Capacités des intervenants dans le secteur renforcées ; 6) Emplois permanents créés	- Population desservie dans les chefs lieux ciblés par le projet soit 220 365 de personnes - Population rurale en zones périphériques 39 550 personnes - DGH, SODECA, Mairies, Ministère de la Santé	1) Le taux moyen de prévalence des maladies d'origine hydrique dans les 3 Chefs Lieux de préfectures et les zones environnantes 2) Taux d'accès à l'eau potable ; 3) Taux d'accès à l'assainissement ; 4) Pourcentage de populations sensibilisées à l'hygiène 5) Formations assurées aux agents de la DGH, SODECA, Mairies, directions régionales des affaires sociales et de la santé 6). Nombre d'emplois créés	1) Réduction du taux moyen de prévalence des maladies d'origine hydrique de 22% (actuel) à moins de 10 % dans la zone du projet 2) Croissance du taux moyen d'accès à l'eau potable de 32. % (actuel) à 100% (+ 68%) 3) Croissance du taux moyen d'accès aux services d'assainissement de 10% (actuel) à 20% ; 4) Adoption de nouvelles attitudes positives en faveur de l'hygiène pour 60% de la population 5) Cadres de la DGH formés, 30 agents sociaux formés en techniques d'animation, hygiène et santé 6) 280 emplois créés dont 60% réservés aux femmes	Risque 1 : Insécurité et priorité aux efforts de sécurité. L'évolution politique récente et le dialogue inclusif qui a eu lieu en décembre 2008 et les élections présidentielles prévues en 2010 favoriseront un climat de paix et de stabilité. Risque 2: Faiblesse institutionnelle Capacités institutionnelles des différents intervenants renforcées

INTRANTS / ACTIVITES	PRODUITS/EXTRANTS Horizon 2013	BENEFICIAIRES	INDICATEURS DE PRODUITS	<u>Horizon 2013</u>	
<p>1)- réhabilitation et extension des infrastructures d'AEP et protection des zones de captage</p> <p>- réalisations de réseaux simplifiés, de forages équipés de PMH et de postes d'eau autonomes dans les villages ruraux environnant</p> <p>2) - ouvrages d'assainissement public réalisés dans la zone du projet ;</p> <p>REINFORCEMENT DES CAPACITES</p> <p>3) Campagnes IEC en faveur du changement de comportement en matière d'hygiène</p> <p>4) Formation cadres DGH et de SODECA aux règles et procédures de la Banque,</p> <p>5) Appui logistique aux mairies;</p> <p>6) Recrutement des consultants pour le contrôle des travaux et pour les audits ;</p> <p>7) Recrutement des prestataires de services pour l'IEC ;</p> <p>- Recrutement des entreprises</p> <p>RESSOURCES FINANCIERES Don FAD : 7 000 000 UC RWSSI : 3 000 000 UC Bénéficiaires : 257 000 UC Gvt : 97 000 UC TOTAL:10 354 000 UC</p>	<p>1) Infrastructures d'AEP réhabilitées et/ou construites dans les 3 chefs lieux de préfectures ;</p> <p>- Canalisations PVC</p> <p>- Bornes Fontaines construites/ réhabilitées en zones rurales environnantes ;</p> <p>- Branchements sociaux réalisés;</p> <p>- Réseaux simplifiés, postes d'eau autonomes et Forages avec PMH en zones rurales environnantes</p> <p>2) Infrastructures d'Assainissement</p> <p>- Latrines dans les grands marchés, les stades, les gares routières; les établissements scolaires publics et les centres de santé</p> <p>- Systèmes de ramassage et de traitement des déchets solides mis en place.</p> <p>3) Appui institutionnel</p> <p>- Populations des préfectures sensibilisées aux problèmes d'hygiène et de santé</p> <p>- Elèves, enseignants et conseils municipaux sensibilisés aux liens entre l'hygiène, assainissement et santé</p> <p>- Cadres de la DGH, SODECA et de la santé et affaires sociales au niveau décentralisé formés ;</p> <p>- Associations de commerçants et de commerçantes sensibilisées et assurant le relais dans les marchés</p>	<p>- Population totale des 3 chefs lieux de préfectures et en zones rurales périphériques ; ciblés par le projet (242 365 habitants) en 2020 dont 52,5% de femmes ;</p> <p>- Entreprises de travaux</p> <p>- Employés de chantiers</p> <p>- ONG</p> <p>- Populations urbaines des 3 préfectures</p> <p>- Maires et conseillers municipaux</p> <p>- Maîtres d'écoles et élèves</p> <p>- MMEH, Cadres de la DGH et de la SODECA</p> <p>- Mairies et Préfectures.</p> <p>- Entreprises</p> <p>- Bureau d'audit.</p> <p>- ONG et autres entreprises nationales</p> <p>- Grandes Entreprises de travaux AEP ;</p>	<p>1) Nombre d'ouvrages réhabilités/construits</p> <p>- Pose conduites PVC en ml</p> <p>- Conduites amiantes ciments remplacés en ml</p> <p>- Nombre de Bornes Fontaines réalisées :</p> <p>- Nombre de branchements sociaux réalisés : nouveaux branchements</p> <p>- Nombre de forages avec PMH en zones rurales réalisés</p> <p>2) Nombre de latrines dans les édifices publics ;</p> <p>- Nombre de décharges publiques aménagées ;</p> <p>- Nombre de populations sensibilisées</p> <p>- Nombre d'agents de développement communautaire ;</p> <p>- Nombre d'enseignants sensibilisés</p> <p>- Nombre de cadres formés</p> <p>- Nombre de municipalités équipées ;</p> <p>- Nombre d'associations de commerçants et de commerçantes sensibilisées</p> <p>Sources : DGH, MMEH, municipalités, associations, bureaux d'études, et autres prestataires de services.</p>	<p>1) La capacité totale de production passe de 3096 m³/j actuellement à 10 409 m³/j en 2013</p> <p>- 90 forages équipés: Taux de réalisation des nouveaux systèmes d'AEP, (100%)</p> <p>- conduites PVC pour 46 991 ml (100% en 2013) ;</p> <p>- 15 175 ml conduites amiantes remplacés en 2013 ;</p> <p>- Bornes Fontaines : (60) nouvelles bornes fontaines, en 2013 ;</p> <p>- 2300 branchements sociaux (100%) et 2300 compteurs individuels installés en plus de 22 compteurs divisionnaires;</p> <p>- 48 forages avec PMH, 2 PEA et 34 RSE en zones rurales environnantes réalisés;</p> <p>- 73 blocs de latrines publiques contre 0 actuellement;</p> <p>- Trois décharges publiques réalisées en 2013 contre 0 décharge publique à ce jour ;</p> <p>- Sources de captage à Berberati et à Bouar protégées</p> <p>- 160.000 personnes sensibilisées aux questions d'hygiène et santé ;</p> <p>- 10 agents de développement communautaires formés</p> <p>- 100 Maîtres sensibilisés ;</p> <p>- Cadres de la DGH, de la SODECA et des structures décentralisées de la santé et affaires sociales formés :</p> <p>- 3 municipalités équipées ; 100% à fin 2013</p> <p>- 14 Associations de commerçants et de commerçantes sensibilisées</p> <p>- Les équipements électromécaniques et électriques des réseaux d'AEP, les bureaux de la DGH et de la SODECA ainsi que le laboratoire d'analyse des eaux ont été réhabilités et construits et équipés à Berberati, Bouar et Bossangoa prévus fin 2011</p>	<p>Risque 3 : faible appropriation par les bénéficiaires</p> <p>- Implication des Maires et conseils municipaux en vue de l'appropriation des infrastructures et équipements mis en place</p> <p>- Instauration d'un budget d'investissement et d'entretien des Mairies dans le secteur de l'AEPA (déjà réalisé)</p> <p>- Mobilisation et sensibilisation des populations bénéficiaires</p>

**Rapport et recommandation de la Direction du Groupe de la Banque
au Conseil d'administration concernant un projet de Don
à la République Centrafricaine pour l'Alimentation en Eau potable et l'Assainissement
de trois Chefs Lieux de Préfectures et des Zones rurales environnantes**

La Direction soumet le présent rapport et sa recommandation concernant une proposition de Don de 7,0 millions d'UC du FAD XI et 3,0 millions d'UC (soit 3,37 millions d'Euros) du Fonds Fiduciaire du RWSSI pour financer un projet d'alimentation en eau potable et d'assainissement (AEPA) de trois Chefs Lieux de Préfectures et des zones rurales environnantes.

I. ORIENTATION STRATEGIQUE ET JUSTIFICATION

1.1 Liens du projet avec la stratégie et les objectifs du pays

1.1.1 Le présent projet est conforme au DSRP de la République Centrafricaine, couvrant la période 2008-2012. Il cadre avec le troisième pilier du DSRP, relatif au rebâtissement et à la diversification de l'économie. En outre, le projet est conforme au Document de Stratégie Par Pays Conjointe (DSPPC) de la Banque et de la Banque mondiale en RCA, approuvé par le Conseil en juillet 2009 et qui soutient le développement des infrastructures et des services sociaux de base, avec l'eau potable et l'assainissement comme priorité. Le projet permettra d'améliorer les conditions de vie des populations, à travers la réhabilitation et l'extension des systèmes d'alimentation en eau potable et d'assainissement des trois Chefs Lieux de Préfectures, Berberati, Bouar et Bossangoa et des villages environnants.

1.2 Justification de l'intervention de la Banque

1.2.1 La RCA a connu une période de succession de crises politico-militaires entre 1996 et 2003 au cours de laquelle plusieurs installations du secteur de l'eau et de l'assainissement ont été endommagées. Le taux de couverture en service d'approvisionnement en eau potable est parmi les plus faibles du monde. En 2008, il était estimé à 29,5% en milieu urbain et 32% dans les zones rurales, soit une moyenne nationale de 30,3%. En ce qui concerne l'assainissement, les données existantes indiquent un taux moyen d'accès à ce service de l'ordre de 10%. Depuis la fin des crises, le Gouvernement, soucieux d'améliorer les conditions de vie des populations a inscrit le secteur de l'eau potable et de l'assainissement (AEPA) dans ses priorités. C'est ainsi que différents textes réglementaires ont été élaborés et adoptés, qui ont entraîné une évolution institutionnelle importante du secteur de l'AEPA. Le Gouvernement a adopté en janvier 2005, une feuille de route pour mettre en œuvre une Gestion Intégrée des Ressources en Eau. La loi n° 6 001, portant code de l'eau, a été adoptée le 12 avril 2006. Le Gouvernement a également adopté en mai 2006, un document de politique et stratégies nationales en matière d'eau et d'assainissement qui détermine les orientations nationales globales de la gestion des ressources en eau et de l'assainissement. Il dispose enfin d'un schéma directeur pour l'eau et l'assainissement. Fort de ce cadre institutionnel, le Gouvernement se propose de réaliser des investissements et de doter, en priorité, les 16 Chefs Lieux de Préfectures du pays de services d'alimentation en eau potable et assainissement adéquats.

1.2.2 C'est dans ce cadre que le Gouvernement avait obtenu, en août 2007, un financement de la Facilité Africaine de l'Eau, pour réaliser une étude de faisabilité technique et une étude d'Avant Projet Détaillé (APD) pour chacun des 16 Chefs Lieux de Préfectures. A l'achèvement des études, l'état des lieux a été établi dans 14 des Chefs Lieux de Préfectures et les études d'avant projet détaillés réalisés dans 6 d'entre-eux. Sur la base de ces études, le Gouvernement a sollicité la Banque pour le financement des infrastructures d'AEPA dans trois Chefs Lieux de Préfectures parmi les plus importants, caractérisés par un faible taux d'accès à ces services, une forte population, un potentiel économique important et une plus grande sécurité. Le manque d'eau

potable dans ces centres est devenu une source de tension sociale. L'eau potable est une priorité pour les populations de ces villes, mais les services de fourniture d'eau potable sont défaillants. En dépit de la disponibilité d'un important potentiel en ressources hydriques, les populations des trois chefs lieux de préfectures souffrent d'un manque d'eau aigu, à cause d'une production insuffisante, d'une distribution défaillante due aux réseaux vétustes où les fuites peuvent atteindre 50%, d'un équipement électromécanique souvent en panne ou obsolète ou du manque de carburant pour le faire fonctionner. Les zones rurales environnantes connaissent les mêmes difficultés et n'accèdent qu'à une eau impropre pour la consommation. A Berberati, pour des besoins en eau potable estimés à 5 178 m³ d'eau par jour pour l'horizon 2020, le système ne produit actuellement que 1 120 m³ d'eau par jour. A Bossangoa, pour des besoins en eau potable estimés à 2 479 m³ par jour, la production est 696 m³ par jour. A Bouar, pour des besoins estimés à 2 752 m³ d'eau par jour le système existant, même réhabilité, ne peut produire plus de 1 280 m³ d'eau par jour et il est actuellement à l'arrêt. La réhabilitation et le renforcement des systèmes d'alimentation en eau potable des trois villes sont d'une urgente nécessité.

1.2.3 La Société de Distribution des eaux de Centrafrique (SODECA) a en charge la distribution d'eau dans les trois Chefs Lieux de Préfectures. Dans ces trois centres, l'organisation se limite à un Chef de centre qui supervise une équipe réduite composée d'un agent commercial, d'un plombier, d'un agent de réseau, d'un aide plombier, d'un agent de quartier et de manœuvres. Les pièces de rechange font souvent défaut et les grosses réparations restent tributaires de l'appui du Siège. Le renforcement de la capacité d'intervention des centres secondaires est nécessaire.

1.3 Coordination de l'aide

1.3.1 Le secteur de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement en général et en milieu urbain en particulier, ne bénéficie que de très peu de financement (la proportion la plus élevée étant 3,4% de l'aide totale décaissée en 2008). Les quelques réalisations parcellaires existantes sont financées essentiellement par les ressources extérieures. En dehors de la BAD, les principaux bailleurs intervenant actuellement dans le secteur sont : l'Union Européenne (UE) dans le cadre de ce qui est appelé « Pôles de Développement¹ », l'AFD (appui budgétaire à la SODECA en 2007 et appui à la réhabilitation de l'Usine hydro électrique de Bouali), la Banque mondiale, l'UNICEF et quelques ONG. Les opérations en cours sont : un projet d'urgence pour les infrastructures urbaines qui comporte un volet eau et assainissement, financé par la Banque mondiale, un projet d'appui institutionnel à la DGH et un projet d'eau et d'assainissement en milieu rural financés par l'UE. Celle-ci prépare sur les ressources du 10^{ème} FED le projet Pôle de Développement qui pourrait couvrir les deux chefs lieux de préfectures parmi les 16 chefs lieux étudiés, à savoir Bambari et Bozoum. Selon l'UE, l'investissement dans ces centres permettra de renforcer le développement local et la décentralisation et permettra à ces centres de rayonner effectivement sur leurs zones d'influence administrative. La Banque mondiale prépare un projet d'AEPA à Bangui pour 2010. Ainsi, la Banque mondiale et l'AFD ont concentré leurs efforts sur Bangui, pendant que la Banque, l'UNICEF et l'UE consacrent leur aide essentiellement aux centres secondaires et au milieu rural. La Banque mondiale a fait ce choix compte tenu des ressources limitées dont elle dispose actuellement et dans le souci de contribuer à l'amélioration de la situation financière de la SODECA, cette entité étant en grande difficulté. Quant à la FAE, elle finance un appui institutionnel global au secteur de l'AEPA à travers un Don approuvé en juillet 2009.

¹ Le pôle de développement est une approche qui vise à considérer une région comme une entité économique cohérente et homogène ayant une vocation économique spécifique basée sur ses ressources, potentialités et avantages comparatifs. Cette approche intègre tous les aspects de développement dont celui des infrastructures dans le domaine de l'AEPA.

Tableau 1.3 : Coordination de l'aide

	Secteur ou sous-secteur	Importance		
		PIB	Exportations	Main-d'œuvre
2008	Secteur eau et assainissement	0,16%	Négligeable	Négligeable
Parties prenantes – Dépenses publiques annuelles, en milliards FCFA (moyenne)				
	Gouvernement	Ensemble des bailleurs de fonds	<i>Part dans l'aide totale décaissée</i>	
2006	0,086	1,207	-	
2007	.	2,014	1,7%	
2008	0,366	3,973	3,4%	
2009 (prévisions)	0,490	7,438	6,5%	
Niveau de la coordination de l'aide				
Existence de groupes de travail thématiques				En cours
Existence d'un programme sectoriel global				NON
Rôle de la BAD dans la coordination de l'aide***				M

*** L : Chef de file, M : Membre

1.3.2 La coordination des bailleurs n'est pas institutionnalisée. Cependant, sous l'impulsion de la Banque, de l'UE et de la Banque mondiale, une plateforme de coordination se met progressivement en place. Le comité sectoriel « Eau et assainissement » existant dans le cadre du suivi du DSCR et présidé par l'UNICEF servira de point d'ancrage pour structurer cette coordination. L'UNICEF appuie le Gouvernement pour l'organisation d'une table ronde des bailleurs de Fonds en octobre 2009. Le MMEH, à travers la DGH, est impliqué dans ce comité sectoriel et devrait également jouer à terme, un rôle central dès lors qu'un renforcement approprié des capacités sera fourni. Au cours des différentes missions, la Banque a déployé des efforts pour qu'une plateforme formelle de coordination voie le jour. Ainsi, durant les missions d'identification, de préparation et d'évaluation de ce projet, le Gouvernement avait, sous les conseils des membres de la mission, organiser un Forum des bailleurs pour un échange d'informations et de points de vue, afin de permettre une meilleure harmonisation des interventions.

II. DESCRIPTION DU PROJET

2.1 Composantes du projet

2.1.1 Pour répondre aux besoins prioritaires des populations de Berberati, Bouar et Bossangoa et des villages environnants ciblés, le projet sera structuré autour des trois principales composantes suivantes : (i) le développement des infrastructures d'alimentation en eau potable et d'assainissement ; (ii) l'appui institutionnel au niveau central et local permettant la mise en œuvre du projet, l'exploitation et la pérennisation des infrastructures ; et (iii) la gestion du projet. Ainsi, le projet financera la réhabilitation, le renforcement et l'extension des réseaux d'eau potable, la construction de latrines dans les lieux publics et d'une décharge contrôlée dans chaque ville. Il financera également l'alimentation en eau potable dans la zone dans 43 localités rurales à partir de bornes fontaines, de forages avec pompes à motricité humaine (PMH), de postes d'eaux autonomes (PEA) et de réseaux simplifiés de distribution d'eau (RSDE). Ainsi, dans la Préfecture de Berberati

11 forages avec PMH seront réalisés dans 9 villages et 2 PEA dans 2 autres villages, dans celle de Bouar, 15 forages avec PMH seront réalisés dans 12 villages et à Bossangoa, 20 forages avec PMH seront réalisés dans 20 villages. Un appui en matériel, équipement et en formation, sera apporté à la DGH au niveau central et dans les Directions Régionales de Bouar et Bossangoa, aux trois centres de la SODECA et aux Mairies concernées. Un important volet de communication pour un changement de comportement est également prévu.

2.1.2 La description des composantes et leurs coûts sont résumés dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2.1 : Description des composantes du projet

	Nom de la composante	Coût de la composante	Description des Composantes
A	Développement des infrastructures d'AEPA	8, 148 millions UC	<p><u>Développement des infrastructures :</u></p> <p>La composante développement des infrastructures a été divisée en quatre-sous composantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alimentation en eau potable : réhabilitation et extension des réseaux d'alimentation en eau potable à Berberati, Bouar et Bossangoa, y compris la production, le stockage et la distribution • Assainissement : construction de 73 blocs de latrines dans les écoles, les centres de santé, les marchés, les gares routières et les prisons • Environnement : la protection de la source à Berberati et du champ de captage à Bouar et le suivi environnemental et social du projet.; • Construction de 46 forages à motricité humaine (PMH) et 2 postes d'eau autonomes (PEA) dans 43 villages environnants et 34 réseaux simplifiés dans 34 autres • Surveillance et contrôle des travaux : cette sous composante couvre l'ensemble des travaux d'alimentation en eau potable, d'assainissement et d'environnement ;
B	Appui institutionnel :	1, 198 millions UC	<p><u>Appui institutionnel</u></p> <p>La composante appui institutionnel a été divisée en six sous-composantes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui à la DGH au niveau central : construction de bureau et de laboratoire d'analyse des eaux, fourniture de mobilier de bureau, d'équipement informatique et bureautique, et de matériel roulant, formation du personnel et appui pour la passation des marchés • Appui à la DGH au niveau des Régions : réhabilitation des bureaux à Bouar et Bossangoa, fourniture de mobilier de bureau, d'équipement informatique et bureautique, formation du personnel • Appui aux centres de la SODECA : réhabilitation de bureau, fourniture de mobilier de bureau, d'équipement informatique et bureautique, et de matériel roulant, formation du personnel; • Appui aux Mairies : fourniture de mobilier de bureau, d'équipement informatique et bureautique, formation du personnel; • Appui à la Santé : fourniture d'équipement informatique et bureautique, d'équipement de laboratoire d'analyses des eaux et de matériel roulant, formation du personnel ;
C	Gestion du projet	1, 008 Millions UC	<p><u>Gestion du projet</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Audit des comptes du projet • Fonctionnement

2.2 Solutions techniques retenues

2.2.1 Différentes solutions techniques ont été envisagées pour couvrir les besoins d'alimentation en eau potable de chacun des trois Chefs Lieux de Préfectures. Ainsi à Berberati, la variante retenue consiste en la réhabilitation de la source de Nawouya, des forages de Samari, l'équipement des forages de Ndao et le renforcement de la production par la réalisation de 17 nouveaux forages. Ainsi, toute la production est issue de l'exploitation des eaux souterraines. A Bouar, la solution retenue consiste à réhabiliter le système actuel existant et à renforcer la production par l'apport en eaux souterraines grâce à la réalisation de 19 nouveaux forages. A Bossangoa, variante retenue consiste à renforcer la production actuelle par un apport en eau souterraine nécessitant la réhabilitation des forages existants et la réalisation de 12 nouveaux forages. Des branchements sociaux et des bornes fontaines seront réalisés pour renforcer la distribution.

2.2.2 Les choix techniques proposés pour l'assainissement des eaux usées relèvent tous de l'assainissement autonome amélioré, par la construction de toilettes à chasse manuelle (TCM), de latrines ventilées (VIP) ou de dalles de type Sanplat. L'autre alternative serait l'assainissement collectif conventionnel de type réseau d'égout, plus coûteux tant en investissement qu'en exploitation. En outre, cette deuxième variante est inadaptée dans le contexte des trois villes où les consommations en eau potable sont relativement faibles. Elle n'a donc pas été retenue. En ce qui concerne l'assainissement autonome, le modèle d'édicule public choisi est un ouvrage standard à cabines multiples (5 à 6 box) avec toilettes à chasse manuelle (TCM) et à compartiments séparés hommes-femmes, incluant 3 urinoirs et 2 postes de lavage de main. Un plan-type unique sera utilisé pour l'ensemble des ouvrages du projet.

2.2.3 Pour le traitement des déchets solides, trois variantes ont été examinées, à savoir, la décharge, l'incinération et le compostage. Souhaitant une technologie simple de mise en œuvre avec un coût d'investissement et d'exploitation relativement faibles, la décharge contrôlée a été choisie dans le cadre du présent projet. Celle-ci sera aménagée et clôturée et les déchets seront étalés et compactés régulièrement pour éviter leur dispersion.

Tableau 2.2 : Alternatives du projet étudiées et raisons de leur rejet

Nom de l'alternative	Breve description	Raisons du rejet.
<u>AEP</u>		
A Berberati, utilisation de ressources combinées : souterraines et superficielles.	Réhabilitation de la source de Nawouya et des forages de Samari, équipement des forages de Ndao et pompage de l'eau du cours d'eau Batouri à Berberati.	Nécessite la réalisation d'un seuil de relevage et d'une nouvelle station de pompage et de traitement qui coûtent cher en investissement et en exploitation.
A Bouar, apport d'eau superficielle complémentaire pour satisfaire les besoins.	A Bouar réhabilitation et extension de la station de traitement existante.	Exige des travaux plus importants et plus de charges liées au traitement des eaux de surface.
A Bossangoa, apport d'eau superficielle complémentaire pour satisfaire les besoins	Réhabilitation des forages existants et renforcement de la production par pompage dans l'Ouham	Travaux de réhabilitation et charges d'exploitation plus importants
<u>Assainissement eaux usées</u>		
Pour l'assainissement des eaux usées, l'alternative était la construction de système collectif	Réalisation d'un réseau collectif conventionnel de type réseau d'égouts	Coûteux tant en investissement qu'en exploitation et inadapté dans un contexte de consommation en eau potable relativement faible.
<u>Assainissement déchets solides</u>		
Pour le traitement des déchets solides dans chaque ville on a considéré la construction d'un incinérateur ou le compostage	L'incinération consiste en la destruction des déchets par la chaleur. Le compostage est la décomposition biologique des déchets organiques	L'incinération a un taux de valorisation limité, pollue l'atmosphère et finalement produit un grand nombre de résidus solides qui doivent être éliminés en décharge. Le compostage ne traite que les déchets organiques et nécessite un tri à la production.

2.3 Type de projet

La présente intervention est envisagée sous forme d'un Don pour un projet d'investissement. L'approche d'un appui budgétaire sectoriel (SWAP) est actuellement prématurée compte tenu de la relative faiblesse de l'organisation institutionnelle du secteur tant au niveau central que local ainsi que celle du contrôle interne des dépenses publiques. Le Don projet est, pour l'instant, l'instrument le mieux indiqué, sachant qu'une partie du Don sera utilisée pour appuyer les principaux acteurs du secteur que sont la DGH, la SODECA, les Mairies de Berberati, Bouar et Bossangoa ainsi que la Direction de la Santé communautaire et les Directions régionales des affaires sociales. En outre, les activités d'appui prévues dans le cadre du projet viennent en

complément avec l'appui institutionnel que la Facilité Africaine de l'Eau compte apporter à la réforme du secteur de l'AEPA en cours et renforcer les capacités des structures en charge du secteur aux niveaux central et décentralisé.

2.4 Coût du projet et dispositifs de financement

Le coût global du projet est de 10,354 millions d'UC, hors toutes taxes dont 8,514 millions, soit 82,23% sont en devises et 1,840 million d'UC, soit 17,77% du coût sont en monnaie locale. Ces coûts incluent une provision de 7% pour les imprévus physiques et de 3,0% l'an pour la hausse des prix. Le FAD contribue au financement du projet à hauteur de 7,00 millions UC sous forme de Don, soit 67,61% de son coût total. Le fonds fiduciaire de l'Initiative pour l'Alimentation en Eau potable et l'Assainissement en milieu Rural (RWSSI) contribuera à concurrence de 3,00 millions d'UC, soit 28,97% alors que les bénéficiaires contribueront à hauteur de 0,257 million d'UC, soit (2,48%), en nature (sable et gravier pour la construction des latrines) et en travaux pour l'aménagement des décharges publiques. Le Gouvernement prendra en charge les compensations résultant du manque à gagner lié aux expropriations, dont le montant s'élève à 0,097 million d'UC, soit 0,94% du coût du projet.

Tableau n°2.3. : Coût du projet par composante

COMPOSANTES	COUTS EN MILLIERS D'UC			COUTS EN MILLIERS DE FCFA		
	DEV	ML	TOTAL	DEV	ML	TOTAL
A - DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES	5 778	1 267	7 045	4 162 071	912 985	5 075 056
B - APPUI INSTITUTIONNEL	860	176	1 036	618 944	126 772	745 716
C - GESTION DU PROJET	723	148	871	520 631	106 636	627 267
COUT DE BASE	7 361	1 591	8 952	5 301 646	1 146 393	6 448 039
Imprévus Physiques	515	111	626	371 115	79 597	450 712
Prévision hausse des prix	638	138	776	457 769	99 530	557 299
COUT TOTAL	8 514	1 840	10 354	6 130 530	1 325 520	7 3456 050

Tableau n°2.4. : Coût du projet par source de financement

SOURCE DE FINANCEMENT	DEVERSE EN MILLIERS D'UC	MONNAIE LOCALE EN MILLIERS D'UC	TOTAL EN MILLIERS D'UC	%
FAD	6 130	870	7 000	67,61
RWSSI	2384	616	3 000	28,97
Gouvernement	0	97	97	0,94
BENEFICIAIRE	0	257	257	2,48
TOTAL	8 514	1 840	10 354	100
%	82,23	17,77	100	

Tableau n°2.5. : Coût du projet par catégorie de dépenses

CATEGORIES DE DEPENSES	DEWISE EN MILLIERS D'UC	MONNAIE LOCALE EN MILLIERS D'UC	TOTAL EN MILLIERS D'UC
Travaux	4 970	1 102	5988
Biens	1 284	263	1 547
Services	876	179	1 055
Fonctionnement	231	47	278
TOTAL	7 361	1 591	8 952
Imprévus Physiques	515	111	626
Hausse des Prix	638	138	776
TOTALGENERAL	8 514	1 840	10 354

Tableau n°2.6. Calendrier des dépenses par composante

COMPOSANTES	2010	2011	2012	2013	TOTAL
Développement des infrastructures	800	2 127	2 837	1 281	7 045
Appui institutionnel	124	311	414	187	1 036
Gestion du projet	105	261	348	157	871
TOTAL	1 029	2 699	3 599	1 625	8 952
Imprévus Physiques	73	189	251	113	626
Imprévus Financiers	231	186	248	111	776
TOTAL GENERAL	1225	3074	4108	1850	10 354

2.5 Zone et bénéficiaires visés par le projet

2.5.1 La zone du projet est constituée par les trois Chefs Lieux de Préfectures que sont Berberati, Bouar et Bossangoa et leurs zones rurales environnantes. Les localités rurales concernés sont au nombre de 43 avec une population estimée à 22 000 personnes en 2008: Les trois chefs lieux de préfectures sont couverts par le réseau de la Société de Distribution d'Eau de la Centrafrique (SODECA) et leur choix a été fait en fonction des critères suivants : (i) Le faible taux d'accès à l'eau potable (32% pour Berberati; 24% pour Bouar, 31% pour Bossangoa); (ii) l'incidence de la pauvreté (41% à Berberati, 55% à Bouar et près de 79% à Bossangoa) ; (iii) l'importance de la population estimée en 2008 (86 251 habitants pour Berberati, 44 327 habitants pour Bouar, 40 042 habitants pour Bossangoa), enfin (iv) les potentialités économiques de ces zones et (v) la stabilité de la région et enfin (v) la sécurité relative de ces zones par rapport au reste du pays. A l'horizon du projet, en 2020, la population des trois villes atteindra 220 365 personnes.

2.5.2 L'habitat dans ces villes est caractérisé par la prédominance de la maison traditionnelle simple (couverte de paille). Ces centres sont également caractérisés par l'absence d'industrie. L'agriculture constitue la principale source de revenus. Cependant la zone du projet a d'autres atouts économiques important, elle est parmi les plus riches en diamants et en bois en RCA. Le mode d'approvisionnement en eau potable est dominé par les puits traditionnels (40%) et les bornes fontaines (27%), gérés selon le mode communautaire. Le mode de paiement de l'eau le plus répandu (74%) est à la bassine. Ainsi, une franche importante de la population environnante ne bénéficie pas de branchements particuliers ni de bornes fontaines concédées par la SODECA.

2.5.3 Les principaux résultats attendus sont l'amélioration de l'accès d'une manière durable à l'eau potable (de 32 % à 100% en 2020) et aux services d'assainissement (de 10% à 20% en 2020), et le changement positif des attitudes et des comportements pour 80% des populations en matière d'hygiène et de santé. Le taux moyen de prévalence des maladies liées à l'eau et à l'assainissement baissera de plus de la moitié durant cette période (de 22% à 10%). Le projet bénéficiera également aux structures décentralisées de la DGH, aux Municipalités, aux directions décentralisées des ministères de la santé et des affaires sociales, aux Groupements d'Intérêts Economiques (GIE), aux associations féminines qui seront impliquées dans sa mise en œuvre. Le projet permettra la création de plus de 280 emplois (dont 60% pour les femmes) durant son exécution et après son achèvement à travers de micro- entreprises surtout dans le secteur de l'assainissement.

2.5.4 La réalisation du projet permettra de satisfaire les besoins en eau potable et en assainissement d'environ 220 365 personnes en zones urbaines et de 39 550 personnes en zones rurales environnantes, soit au total 259 915 personnes et la promotion de l'hygiène et de la santé pour environ 160 000 personnes.

2.6 Approche participative pour l'identification, la conception et la mise en œuvre du projet

2.6.1 La conception du projet a été faite sur base de l'approche participative. Après une mission de l'état des lieux du secteur de l'eau et de l'assainissement en début 2007, la Banque a cerné les priorités du gouvernement et soutenu le financement de l'étude d'alimentation en eau potable et d'assainissement des seize chefs lieux de préfectures de la RCA réalisée entre 2007 et 2009 sur financement de la Facilité Africaine de l'Eau. Cette étude a été réalisée de manière participative. Outre les enquêtes menées auprès des populations concernées et futures bénéficiaires, les autorités des préfectures et des mairies ont participé aux ateliers de lancement et de validation des deux phases de l'étude (phase de diagnostic et de définition des critères de sélection des priorités et phase des études d'Avant Projet Sommaire et d'Avant Projet Détaillé). Les élus préfectoraux ont été également associés à ces assises. La Banque, qui était présente durant tous les ateliers de restitution, a également visité les zones du projet, rencontré et discuté avec les populations bénéficiaires.

2.6.2 Cette démarche a permis de prendre en compte les priorités d'investissement exprimées par les populations et les collectivités locales (priorité à l'eau potable), de même que les options techniques qui tiennent compte des réalités socio-économiques des bénéficiaires visés, notamment en matière d'assainissement des eaux usées et des déchets solides. La mise en œuvre du projet est envisagée à travers une approche participative où les bénéficiaires vont contribuer aux travaux et seront impliqués dans la gestion des infrastructures d'eau et d'assainissement à travers les associations des usagers et les groupements d'intérêts économiques (GIE). En outre, se basant sur la volonté de décentralisation et de déconcentration du Gouvernement, les activités sur le terrain seront gérées et suivies par les Mairies, et les services déconcentrés de la DGH.

2.7 Prise en compte de l'expérience du Groupe de la Banque et des leçons tirées dans la conception du projet

2.7.1 La Banque a effectué en 2007 une revue du secteur de l'eau et de l'assainissement en RCA. La Banque a également effectué en février 2009 une revue du portefeuille qui a permis d'examiner en profondeur l'état de mise en œuvre des projets en cours en RCA. L'étude ayant servi de base pour la préparation de ce projet est gérée d'une manière satisfaisante par une Cellule mise en place au sein de la Direction générale de l'Hydraulique. En outre, la Banque mondiale et la Banque ont réalisé conjointement en mars 2008 une revue de performance pays. Toutes ces expériences ont permis de tirer les leçons suivantes : (i) difficultés de financer la contrepartie nationale, ce qui

pénalise la mise en œuvre des projets ; (ii) insuffisances du système de passation de marchés ; (iii) nombre limité de prestataires sur le marché local ; et (iv) faible engouement des entreprises étrangères à soumissionner du fait de la situation de post conflit.

2.7.2 Les leçons ci-dessus évoquées ont été prises en compte dans la conception du projet notamment dans (i) la détermination et la répartition de la contrepartie nationale dans le financement du projet qui sera très limitée et où le Gouvernement ne financera que les compensations pour les personnes affectées; (ii) les dispositifs en matière de passation de marchés où un appui d'un expert international est prévu pour l'assistance et la formation des cadres de la cellule de passation des marchés du MMEH; (iii) un important volet de renforcement des capacités des structures intervenant dans la mise en œuvre du projet ; et (iv) une conception des ouvrages à réaliser très simple, ce qui permet aux entreprises nationales de pouvoir les exécuter sans difficulté en cas de souscription à un contrat de travaux.

2.8 Principaux indicateurs de performance

2.8.1 Il n'existe pas de programme national ni de système de suivi évaluation dans le secteur de l'eau potable et de l'assainissement. Cependant au sein de la DGH, il y a un service chargé du suivi évaluation des projets composés de deux unités et visiblement sans moyens matériels ni humains pour accomplir sa mission. Le projet appuiera la mise en place de ce système par la mise à disposition, au sein de la Cellule du projet, d'un expert en charge du suivi évaluation. Comme les données de référence existent, le suivi évaluation se fera sur base des données actualisées collectées à travers les structures impliquées dans la mise en œuvre du projet (DGH, Mairies, Ministère de la santé, Ingénieurs Conseil, etc.).

2.8.2 Les principaux indicateurs de suivi évaluation pour le projet sont :

- (i) *les Indicateurs d'impact* : le projet contribuera à l'atteinte des OMD de la RCA, notamment en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement, de santé et de réduction de la pauvreté. Cette contribution sera suivie à travers les indicateurs comme l'indice de pauvreté, l'incidence des maladies d'origine hydrique.
- (ii) *les Indicateurs de résultats* : les résultats directement liés à la mise en œuvre du projet sont l'augmentation du taux d'accès à l'eau potable et à l'assainissement au niveau des trois chefs lieux de préfectures visés. Les indicateurs de résultats sont les suivants:
 - Le taux d'accès à l'eau potable dans les trois chefs lieux de préfecture et en zones rurales environnantes qui passe de 32% en 2008 à 100% en 2015 et au-delà de cet horizon;
 - Le taux d'accès à l'assainissement dans la zone du projet passe en moyenne de 10% en 2007 à 20% en 2015 ;
 - Un changement positif de comportement vis-à-vis de l'hygiène est adopté par 80% de la population (dont 52% de femmes) de la zone d'influence du projet ;
 - Au moins 280 emplois permanents (60% pour les femmes) sont créés.
- (iii) *les Indicateurs de produits* : les principaux indicateurs de produits résultant des activités du projet dans la zone d'intervention sont :
 - Le nombre d'ouvrages de production, de stockage et de transport d'eau réhabilités et construits (Forages, prises d'eau, stations de traitement, châteaux d'eau et conduites) ;
 - Le nombre de bornes fontaines construites (60 Bornes fontaines) ;

- Le nombre de forages à motricité humaine (48 forages et deux postes d'eau autonomes) ;
- Le nombre de branchements particuliers avec compteurs (2 300 branchements) réalisés ;
- Le nombre de latrines publiques construites (73 blocs) ;
- Le nombre de déchargées contrôlées aménagées (3 décharges de 2 hectares de surface chacune) ;
- Le nombre de personnes sensibilisées et éduquées à l'hygiène, l'environnement et la santé (160 000 personnes) ;
- Le nombre de cadres de la DGH, SODECA, Mairies formées et directions régionales de la santé et affaires sociales.

III. FAISABILITE DU PROJET

3.1 Performance économique et financière

3.1.1 Le projet présente des avantages multiples sur le plan financier et socio-économique, Il permettra de sécuriser l'approvisionnement en eau potable pour les populations de trois villes importantes et de villages environnants, d'améliorer le cadre d'hygiène et de salubrité et de santé et d'assurer une meilleure distribution des bénéfices entre les agents économiques (Etat, entreprises, exploitants du secteur, consommateurs). Eu égard à la nature sociale du projet et des ressources mises à la disposition de ce projet sous forme de dons et des contributions des bénéficiaires, ce sont l'équilibre financier des exploitants et la pérennité des infrastructures qui seront l'objectif prioritaire du projet.

3.1.2 La rentabilité économique est mesurée à travers les avantages engendrés à la collectivité par un approvisionnement en eau potable, un accès aux services d'assainissement, le gain de temps résultant du raccourcissement de la distance et du temps consacré à la collecte de l'eau, la création d'emplois directs et indirects, la réduction des maladies d'origine hydrique et l'amélioration les conditions de vie d'une manière générale. Le taux de rentabilité économique (TRE) qui reflète ces avantages s'établit à 22,4%. Ce taux est calculé sur la base des coûts d'investissement et d'exploitation et des recettes financières générés par la vente de l'eau et la perception des redevances d'assainissement, convertis en coûts et avantages économiques et auxquels il est ajouté les autres avantages quantifiables et représentés par i) la valeur des journées de travail générées pendant la réalisation du projet, ii) la diminution de la corvée de l'eau en termes d'heures économisées et utilisées à des fins plus utiles et iii) l'économie du budget de la santé à la suite de la diminution des maladies d'origine hydrique. En supposant un taux d'opportunité du capital de 12%, il ressort une valeur actuelle nette de 4 milliards de FCFA traduisant un impact significatif pour l'ensemble des agents économiques dont les populations bénéficiaires. Le calcul détaillé de la rentabilité économique figure en annexe.

3.2. Impact environnemental et social

3.2.1 *Environnement* Le projet a été classé dans la catégorie environnementale et sociale 2 dans la mesure où c'est un projet d'approvisionnement en eau et d'assainissement à petite échelle au niveau de chaque localité; et qu'il s'agit essentiellement d'un projet de réhabilitation d'infrastructures existantes. Le déplacement de populations et de leurs biens est limité dans chaque localité et ne justifie pas un changement de catégorisation du projet (champs de cultures dans la cuvette de la source de Nawouya à Berberati et dans le bassin de la prise d'eau de Bouar ; et quelques maisons à Berberati Bossangoa). Ainsi, à Berberati il est prévu le déguerpissement des agriculteurs qui cultivent la cuvette de la source de Nawouya, de clôturer la parcelle et de la reboiser. A Bouar il ya lieu de protéger le bassin du site de la prise d'eau sur la rivière.et de faire

déguerpier les agricultures qui cultivent sur ce site. A Bossangoa, 15 maisons abritant 135 personnes doivent être déplacées. Les impacts environnementaux et sociaux nuisibles et spécifiques au site du projet, identifiés dans le rapport d'EIES préparé cette année, peuvent être minimisés par l'application de mesures d'atténuation présentées dans le PGES. Après le déplacement des maisons et des champs, les sites et les ressources en eau seront protégés par des clôtures et par la restauration de la couverture végétale. Le coût des mesures d'atténuation est inclus dans le coût du projet et s'élève à 0,270 million d'UC, dont 0,097 million d'UC pour les compensations.

3.2.2 *Changement climatique* : Les effets du changement climatique seront plus marqués à Bossangoa qui est dans une zone plus sèche où l'évaporation et l'évapotranspiration sont importantes. Les deux autres localités du projet sont dans des zones moins sèches avec des risques de sensibilité aux changements climatiques moindres. Au niveau de chaque centre, les potentialités en eaux souterraines et en eaux de surface ont été analysées, sur la base des informations disponibles sur ces ressources et sur la tendance climatique observée ces dernières années. Cette analyse a tenu compte des besoins à satisfaire à l'horizon 2025 pour chaque centre. Selon les capacités offertes par les types de ressources, il a été retenu la source de production la mieux adaptée. Dans certains cas, une combinaison des deux ressources a été arrêtée pour couvrir de manière optimale les besoins en eau à l'horizon 2025. Ainsi, Berberati et Bossangoa seront alimentées à partir des eaux souterraines, tandis que Bouar sera alimentée par une combinaison des deux ressources, superficielles et souterraines.

3.2.3 *Genre* : La corvée d'eau est assumée par les femmes dans 76 % des cas dont 57 % de jeunes filles contre 24 % par les hommes dont 34 % par des jeunes garçons. La distance moyenne parcourue pour s'approvisionner en eau potable est de 3 kilomètres. La mise en œuvre du présent projet permettra aux femmes et aux enfants (i) de réduire cette distance à 500 mètres et la pénibilité liée à la collecte de l'eau ; (ii) de participer aux activités sociales et économiques productives grâce au temps récupéré sur la collecte de l'eau, (iii) d'augmenter leurs revenus, grâce aux emplois (au moins 280 emplois dont 60% pour les femmes) qui seront créés, à travers 14 associations des hommes et femmes en sensibilisation en hygiène et salubrité dans les marchés des trois chefs lieux ciblés, 43 comités de gestion des forages ruraux et 60 fontainières, (iv) de réduire la morbidité des femmes et des enfants à travers l'amélioration de l'hygiène; (iii) d'améliorer les conditions de scolarisation des jeunes filles qui fréquenteront désormais des écoles avec des toilettes favorisant l'hygiène et l'intimité ; et (iv) d'augmenter le taux d'alphabétisation des femmes en milieu rural qui se situe à 15% actuellement. Pour une meilleure appropriation, le projet mettra en place une équipe de communication, renforcera les activités d'IEC et associera le Ministère des Affaires sociales, de la Solidarité nationale et de la Famille. Toutes ces structures seront formées en hygiène et assainissement, en gestion, en gouvernance, en environnement et en genre. Les associations et comités des usagers d'eau potable seront sensibilisés en hygiène et assainissement, en VIH/SIDA, en lutte contre le paludisme et en genre afin de leur permettre d'assurer le relais dans les marchés, les quartiers et villages couverts par le projet.

3.2.4 Au niveau des ménages, les femmes seront sensibilisées pour le dépôt des ordures ménagères dans les bacs à ordures. Les chefs des quartiers et les agents de développement communautaires du Ministère des Affaires sociales, de la Solidarité nationale et de la Famille seront mis à contribution pour la sensibilisation des ménages et des arrondissements en général. A niveau des marchés, les associations des hommes commerçants et des femmes commerçantes appelés « Coli et Wali Gara » en collaboration avec les maries, seront chargés de la gestion des points d'eau, des latrines ; et de la sensibilisation en hygiène et assainissement dans les marchés. A cet effet, les associations se chargeront de la collecte journalière des contributions auprès des vendeurs, des frais d'utilisation des latrines et de recette de la vente de l'eau. Les fonds collectés seront repartis à concurrence de 60% aux maries pour permettre le renouvellement des infrastructures et 40% aux associations pour l'entretien des infrastructures, la salubrité dans les

marchés et pour la sensibilisation des usagers. Environ 1400 membres des Coli et Wali Gara verront leurs revenus et conditions de vie améliorés. Grâce à la mise à disposition de l'eau et des toilettes appropriées pour les filles et les garçons, il est attendu que l'efficacité du système scolaire s'en trouvera améliorée, surtout pour les filles. Une plus grande efficacité du système scolaire aura, à terme, un impact direct sur le niveau d'alphabétisation de la population, en particulier celui des femmes qui est un niveau très bas (25,9% en moyenne). Le projet permettra aussi un meilleur impact sur le genre, à travers la promotion d'une représentation effective des femmes dans les associations des usagers et dans les comités de gestion.

3.2.5 *Social*: Au-delà de l'accès accru à l'eau potable et aux services d'assainissement et ses effets positifs sur l'amélioration du bien-être de la population (réduction de la corvée d'eau surtout pour les femmes et les enfants et cadre de vie plus assaini), le projet constitue une opportunité de création d'emplois pendant sa mise en œuvre et à long terme. En effet, plus de 280 emplois à long terme (dont 60%, soit 168 emplois réservés aux femmes) seront créés pour la gestion des bornes fontaines et les activités d'assainissement à travers les associations d'usagers et les groupements d'intérêts économiques (GIE). Ces structures sont déjà opérationnelles : les associations des usagers (commerçants et commerçantes) font de la sensibilisation sur l'hygiène et l'assainissement dans les marchés alors que les GIE participent à la réalisation des infrastructures d'eau et d'assainissement, à travers les projets pilotés par les ONG et de l'UNICEF dans les villages. Pour faciliter l'accès direct à l'eau et à des prix abordables pour les populations pauvres des chefs lieux concernés, en plus de la multiplication des bornes fontaines publiques (de 82 Bornes Fontaines actuelles à 142 unités, le présent projet prévoit de financer le coût de 2300 branchements sociaux à 100%. Les abonnés apporteront une contribution de 30% du coût du branchement, remboursables sur une durée de 3 ans. Les sommes collectées permettront à la SODECA de poursuivre une politique de subventionnement partiel des nouveaux abonnés. Les branchements se feront à la demande auprès de la SODECA et les critères de sélection ont été établis à cet effet. La SODECA présentera au projet les dossiers des personnes éligibles pour le retrait du fonds et l'exécution des branchements requis. Aussi le prix du m³ ne devrait pas dépasser la moyenne actuelle de 500 FCFA le m³ sur les bornes fontaines publiques. L'appui aux laboratoires de contrôle des eaux permettra également de garantir la qualité de l'eau vendue aux populations. Il est attendu enfin que 160.000 personnes (dont 52% de femmes), y compris les élèves du primaire, soient sensibilisées à l'hygiène, à l'environnement et à la santé et qu'elles adoptent des comportements positifs à cet égard. Ce changement de comportement contribuera à la réduction de la morbidité liée aux maladies hydriques qui devraient passer de 20% (actuel) à 10% à moyen terme (2015).

3.2.6 *Réinstallation forcée*. L'opération proposée qui consiste essentiellement à des réhabilitations et extension des infrastructures d'alimentation en eau potable et la gestion des déchets solides ne devrait donner lieu à des déplacements ou des réinstallations forcées. Cependant la protection des sources ainsi que la pose des conduites d'eau pourraient entraîner le déplacement d'un champ à Berberati et de quelques maisonnettes traditionnelles à Bouar. Afin de ne pas affecter les populations et leurs biens, il est envisagé de compenser les personnes concernées sur les sites visés. Les montants requis seront suffisamment faibles pour ne pas constituer un obstacle à la mise en œuvre du projet.

IV. EXECUTION

4.1 Dispositions d'exécution

4.1.1 Le Donataire est le Gouvernement de la République Centrafricaine. La Direction Générale de l'Hydraulique du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique (MMEH) sera l'organe d'exécution du projet à travers la Direction des Infrastructures Hydrauliques, dont le Directeur sera désigné comme Coordonnateur national. Ce dernier se fera assister par une équipe composée des expertises appropriées au niveau central et local. Au niveau central, l'équipe comportera un assistant technique spécialiste en gestion des projets de développement, un expert en passation de marchés, un expert en suivi-évaluation, un sociologue expert en IEC, un comptable et un personnel d'appui (une secrétaire, un chauffeur, un planton et deux gardiens). L'assistant technique, l'expert en acquisition et le comptable seront pris en charge par le projet. Les autres experts seront détachés des autres directions de la DGH. L'équipe du projet sera soumise à un contrat de performances fixant les objectifs à atteindre en matière de réalisation physique et financière des composantes du projet selon le calendrier arrêté. La reconduction annuelle de ce contrat sera tributaire du niveau de performance assigné à l'équipe.

4.1.2 Le projet sera réalisé sous la supervision d'un Comité de Pilotage composé de d'un représentant

- Du Ministère des Mines, de l'Energie et de l'Hydraulique (MMEH), chargé de la gestion et de la coordination du secteur de l'eau et de l'assainissement ;
- Du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération Internationale,
- Du Ministère des Finances et du Budget ;
- Du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation ;
- Du Ministère de la Santé Publique et de la population et de la Lutte contre le SIDA ;
- Du ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale et de la Famille ;
- Du Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie ;
- De la Société de Distribution des Eaux de Centrafrique (SODECA);
- Des organisations de la société civile (1 pour les ONG, 1 pour les associations de femmes).

Ce Comité se réunira au moins deux fois par an et autant de fois que nécessaire et assurera la coordination entre les différents acteurs impliqués directement ou indirectement dans le secteur, en vue de garantir une cohérence dans les décisions et les choix techniques et assurer une bonne conduite des activités du projet. Les réunions du Comité seront sanctionnées par des comptes rendus communiqués à la Banque pour suivi, en même temps que les rapports périodiques.

4.1.3 Sur le plan local, les Directeurs régionaux de la DGH seront désignés comme points focaux, pour Berberati, Bouar et à Bossangoa. Ils coordonneront les activités du projet sur le terrain. Ils mettront en place pour chaque centre, un Comité de suivi composé de représentants de la SODECA, des Mairies, du Ministère de la Santé publique, de la Population et de la Lutte contre le SIDA, du Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité Nationale et de la Famille, du Ministère de l'Environnement et de l'Ecologie et un représentant de l'Association des Femmes et Hommes commerçants. Le rôle et les tâches de chacune des entités concernées par le projet, l'organigramme de la DGH et le schéma organisationnel du projet figurent en annexe.

4.1.4 *Dispositions de passation de marchés* : Etant donné que la réforme du système national de passation de marchés vient de démarrer avec (i) la promulgation en juin 2008 de la loi portant code des marchés publics, (ii) la mise en place des structures de contrôle à priori et de régulation et des services de passation de marchés dans quatre ministères pilotes au dernier trimestre 2008, (iii) l'adoption au premier trimestre 2009 des documents standards d'appel d'offres et manuel de procédures, il n'est pas possible de se prononcer sur l'efficacité dudit système qui sera évalué après

une période transitoire de deux ans. Aussi, toutes les acquisitions de biens, travaux et services de consultants financées sur les ressources de la Banque se feront selon ses *Règles et procédures pour l'acquisition de biens et travaux* ou, selon le cas, ses *Règles et procédures pour l'utilisation des consultants*, en utilisant les dossiers d'appel d'offres types de la Banque. La Direction Générale de l'Hydraulique, *organe d'exécution*, sera chargé de la passation de tous les marchés du projet tel que décrit en détail en annexe. Celle-ci utilisera le Service de Passation des Marchés (SPM) du Ministère de la Santé Publique, de la Population et de la Lutte contre le SIDA

4.1.5 *Gestion financière* : Le projet prévoit la mise en place d'une section comptable dédiée exclusivement à la gestion financière, la tenue comptable, l'établissement et le suivi des demandes de décaissement, la gestion des comptes spéciaux, des contrats et l'élaboration des rapports financiers périodiques. Un comptable expérimenté en matière de gestion de projets de développement sera recruté. Un manuel de procédures administratives, financières et comptables sera préparé par un Cabinet comptable et un logiciel performant sera acquis et paramétré aux besoins spécifiques du projet.

4.1.6 Le décaissement du Don se fera conformément aux règles de procédure de la Banque. Les deux méthodes retenues sont i) la méthode du compte spécial pour les dépenses de fonctionnement de l'équipe de gestion du projet et pour le paiement des contrats d'un montant égal ou inférieur à 100 000 UC ainsi que les travaux communautaires. Ces contrats font généralement l'objet de décomptes mensuels aux entreprises. Les fonds seront décaissés sous forme d'avance à verser dans un compte spécial pour les ressources du Don et un autre compte pour les ressources du RWSSI. Les deux comptes seront ouverts au nom du projet dans une banque acceptable par le FAD et ii) la méthode du paiement direct pour le paiement des consultants et des fournisseurs pour des montants dépassant l'équivalent de 20 000 UC.

4.1.7 Les états financiers du projet et les comptes spéciaux feront l'objet d'un audit annuel à effectuer par un bureau externe indépendant, jugé acceptable par la Banque. Les TDR seront établis selon le modèle standard de la Banque et couvriront les aspects financiers, organisationnels, de gestion et de contrôle. L'auditeur sera invité à préparer une lettre d'opinion à la direction du projet sur la qualité de la tenue comptable, la justification des différentes utilisations du compte spécial et à identifier les insuffisances ou carences en vue d'y proposer les mesures correctives. Les rapports d'audit doivent être communiqués à la Banque au plus tard six mois après la clôture de l'exercice fiscal.

4.2. Suivi

4.2.1 L'exécution du projet est prévue sur une période de 48 mois, de 2010 à 2013. Ce planning est jugé raisonnable, compte tenu de la nature classique des travaux et de la répartition des lots sur trois villes et leurs villages ruraux périphériques. La DGH assumera la responsabilité principale de suivi de l'exécution du projet et établira, selon le mode de présentation préconisé par la Banque, des rapports trimestriels sur l'état d'avancement de l'exécution physique et financière du projet. Sur base des données de référence collectées par l'étude de faisabilité, le suivi des réalisations du projet portera sur les indicateurs de produits, d'effets et d'impacts tels qu'ils ressortent du cadre logique et de la section 2.8 du présent rapport et seront désagrégées selon le genre. Le suivi de l'exécution du projet par la Banque se fera à travers les missions de supervision de la Banque, les rapports d'activités et les états financiers de la DGH ainsi que la revue à mi parcours prévue fin 2012. Le bureau du Cameroun qui couvre la Centrafrique sera mis à contribution pour aider à la gestion et le suivi de l'exécution du projet en apportant l'assistance requise en matière de procédures d'acquisition et de décaissement et de gestion financière. Un manuel d'exécution du projet sera préparé sur la base des études d'avant projet détaillées disponibles

4.2.2 Le calendrier prévisionnel d'exécution présenté au début du rapport est résumé comme suit :

<u>Durée</u>	<u>Etapes</u>	<u>Activités de suivi / boucle de rétroaction</u>
Novembre 2009 1 ^{er} trimestre 2010	Approbation du Don Lancement DP Consultant	CA de la Banque Préparation par la DGH et vérification par la Banque
2 ^{ème} trimestre 2010	Evaluations des offres	Préparation par la DGH et vérification par la Banque
3 ^{ème} trimestre 2010	Lancement DAO travaux	Préparation par la DGH et vérification par la Banque
4 ^{ème} trimestre 2010	Adjudication des contrats	Préparation par la DGH et vérification par la Banque
2011 – 2013	Exécution des travaux	Réalisés par les entreprises/ Suivi des travaux, Assuré par l'IC et vérifié par la DGH
2012 Juin 2014	Exécution des travaux Rapport d'achèvement DGH	Revue à mi parcours et mesures correctives Préparation par la DGH
Septembre 2014	Rapport d'achèvement FAD	Préparation par la Banque

4.3 Gouvernance

4.3.1 Les problèmes de gouvernance constatés en RCA sont essentiellement liés aux faibles capacités en matière de passation des marchés et de gestion financière des projets. Les réformes du système de passations des marchés en cours ne sont pas achevées et la décentralisation adoptée n'est pas entièrement effective. Afin de réduire les risques liés à la faiblesse de la Gouvernance, le projet prévoit le renforcement des capacités des administrations et des différents acteurs impliqués dans la réalisation et l'exploitation du projet aussi bien au niveau central qu'au niveau local. En particulier, le projet prévoit le recrutement de deux assistants techniques, dont l'un expert en passation des marchés et le second en gestion des projets pour appuyer la DGH. En outre, la Banque finance un programme d'appui aux réformes économiques qui devrait permettre la création d'un cadre favorable à la bonne gouvernance.

4.3.2 Concernant la corruption, et l'abus de pouvoir, le Gouvernement a pris une série de mesures confirmant sa volonté à lutter contre ce fléau. Il a en effet élaboré une stratégie anti-corruption, adopté un nouveau Code forestier et un Code minier révisé, renforcé le cadre légal anti-corruption et consacré la transparence dans la gestion des ressources naturelles.

4.4 Durabilité

4.4.1 La durabilité du projet repose essentiellement sur la capacité des ressources humaines et matérielles des organes qui prendront en charge l'exploitation du projet après son achèvement. Les recettes générées par le projet et collectées par la SODECA et les Mairies sont suffisantes pour couvrir les charges récurrentes nécessaires à l'exploitation, l'entretien et la maintenance des installations à réaliser. Le projet mettra à la disposition de ces acteurs des moyens suffisants en termes d'équipements et de matériels et de formation pour les aider à s'acquitter de leurs tâches.

4.4.2 Outre les recettes collectées par la SODECA et les Mairies, le Gouvernement a consacré une ligne budgétaire dédiée aux projets d'investissement des Mairies, notamment les projets de réhabilitation et de maintenance des infrastructures. Il a été ainsi créé un compte dédié exclusivement aux projets viables présentés par les Mairies. L'alimentation de ce compte est assurée par les quotes-

parts collectés au niveau des mairies, qui couvrent des régions minières. D'autre part, il a été décidé que chaque mairie consacre 5% de son budget aux aspects de l'assainissement.

4.4.3 Enfin, l'adoption par le Gouvernement du cadre légal, organisationnel et institutionnel, du secteur de l'AEPA est de nature à drainer les bailleurs de fonds et les opérateurs privés pour contribuer au financement et au développement du secteur. La FAE vient d'approuver un appui institutionnel visant la réforme du secteur, une mise en place des différents organes prévus par la loi de l'eau et un renforcement des capacités des structures en charge du secteur.

4.5 Gestion des risques

4.5.1 Risques: Trois principaux risques susceptibles d'avoir un impact défavorable sur l'exécution et l'exploitation du projet ont été identifiés : i) la stabilité et la situation sécuritaire dans le pays, ii) la faiblesse institutionnelle des intervenants du secteur ; et iii) la faible appropriation par les bénéficiaires des acquis du projet. En effet, l'insécurité qui a prévalu pendant plus de 10 ans a freiné les efforts et les initiatives de développement. Quant aux principales structures en charge de la mise en œuvre du projet sont la DGH, la SODECA et les Mairies, elles affichent une faiblesse en termes de ressources humaines et matérielles et d'expérience dans la gestion des projets ou programmes des bailleurs de fonds. Enfin, malgré l'approche participative adoptée lors de la préparation du projet, le climat de méfiance de la clientèle créé par l'irrégularité des services d'eau potable de la SODECA ainsi que le manque de moyens financiers des Mairies pour prendre en charge les services d'assainissement comme le prévoit les textes sur la décentralisation constituent un risque pour la durabilité des investissements.

4.5.2 Mesures de mitigation : i) Concernant la stabilité et la situation sécuritaire dans le pays, l'évolution politique récente marquée par les élections présidentielles et le dialogue inclusif qui a eu lieu en décembre 2008 sont de nature à favoriser un climat de paix et de stabilité et à atténuer ce risque. En 2010, des élections présidentielles seront organisées, elles seront suivies par des élections législatives et municipales. Les Maires jusque là nommés seront désormais élus et ainsi, se trouveront redevables d'une gestion rigoureuse et équitable des préoccupations de leurs citoyens et des affaires municipales, de la mairie, cellule principale pour la stabilité sociale ii) pour ce qui est du risque de la faiblesse institutionnelle, les mesures d'atténuation envisagées par le projet sont le renforcement multiforme des capacités institutionnelles de la DGH, de la SODECA et des Mairies, à travers la formation, la fourniture de l'équipement de bureau et des moyens roulants. Ces mesures viendront en complément de l'appui prévu par la Facilité pour la poursuite des réformes entamées depuis 2003 et la mise en place des différents organes visées par le cadre législatif, nécessaires à un développement harmonieux et solide du secteur AEPA. Enfin, iii) pour le risque concernant l'appropriation par les bénéficiaires des acquis du projet, il est prévu la poursuite de l'approche participative, avec l'implication des Maires et des conseils municipaux dans la mise en œuvre du projet ; le renforcement de l'autonomie financière des Mairies qui bénéficieront d'une ligne budgétaire de l'ordre de 5% du budget communal consacré à l'assainissement et la mobilisation et la sensibilisation des populations bénéficiaires qui participeront aux travaux, à la gestion et à l'entretien des infrastructures grâce aux activités d'IEC.

4.6 Développement des connaissances

4.6.1 La mise en œuvre du projet contribuera à enrichir l'expérience de la DGH en matière de réalisation de projets d'adduction d'eau potable et d'assainissement en milieu urbain et rural. L'implication des représentations de la SODECA et des mairies dans la gestion et l'exploitation des ressources en eau et la participation des différentes composantes des populations et leur sensibilisation au choix des projets présentent des atouts importants pour la réussite du projet. La DGH gagnera de ses expériences à l'intérieur du pays et verra ses capacités renforcées qui auront

un impact pour la dissémination de cette expérience pour les autres centres étudiés en quête de financement. Il est prévu la mise en place d'équipes de communication au niveau régional, sa formation et son équipement pour la sensibilisation des populations en hygiène et assainissement. Les comités de gestion des infrastructures d'eau potable et des latrines seront constitués et formés en gestion, en gouvernance, en gestion des conflits et en genre. Les associations des usagers (commerçants et commerçantes) et les GIE seront formés et sensibilisés pour la mobilisation sociale au niveau des marchés et dans les villages ciblés. En outre, la mise en œuvre du projet permettra de développer les connaissances en matière de gestion des ressources en eau pour une exploitation optimale de ces ressources.

V. CADRE JURIDIQUE

5.1 Instrument légal

5.5.1 *Conditions préalables à l'entrée en vigueur du don* : L'entrée en vigueur du Protocole d'Accord sera subordonnée à sa signature par le FAD et le Gouvernement Centrafricain.

5.5.2 *Conditions préalables au premier décaissement du Don* : Le FAD ne procédera au premier décaissement des ressources du Don FAD et du Don du RWSSI que si le Donataire, outre l'entrée en vigueur du Protocole d'Accord, a réalisé à la satisfaction du Fonds, les conditions suivantes :

- a) Fournir au Fonds la preuve du paiement des compensations aux populations touchées par le projet ;
- b) Fournir au Fonds la preuve de l'ouverture d'un compte spécial pour recevoir les ressources du Don FAD et un autre compte pour recevoir les ressources du Don RWSSI. Les deux comptes doivent être ouverts auprès d'une banque acceptable par le Fonds
- c) Fournir au Fonds la preuve de la désignation des Cadres de la DGH affectés au projet.

5.2 Conformité avec les politiques de la Banque

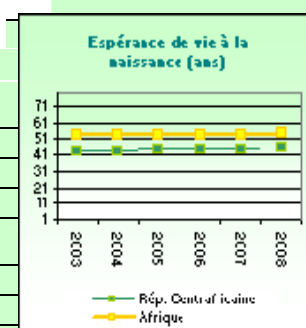
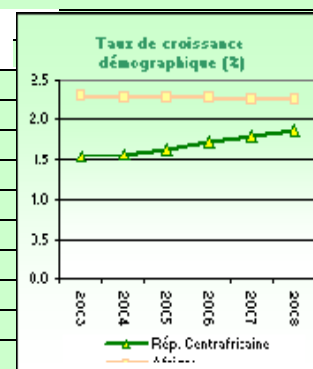
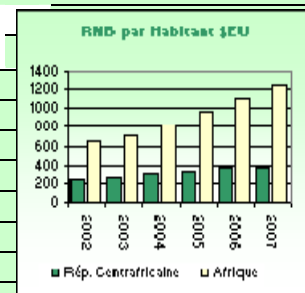
Ce projet est conforme à toutes les politiques applicables de la Banque.

VI. RECOMMANDATION

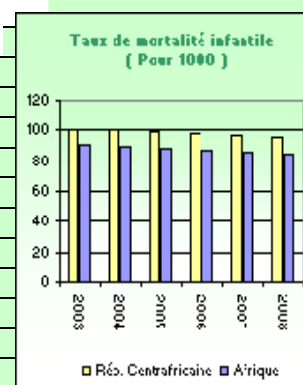
La Direction recommande que le Conseil d'administration approuve la proposition d'un Don FAD d'un montant de 7 millions d'UC et d'un Don du fonds fiduciaire du RWSSI de 3 millions d'UC au Gouvernement de la République centrafricaine pour l'objet et selon les conditions énoncées dans le présent rapport.

Appendice I : Indicateurs socio-économiques comparatifs

	Année	Répub. Centrafricaine	Afrique	Pays en Développement	Pays Développés
Indicateurs de Base					
Superficie ('000 Km²)		623	30 323	80 976	54 658
Population totale (millions)	2008	4.4	985.7	5 523.4	1 226.3
Population urbaine (% of Total)	2008	38.7	39.2	44.0	74.4
Densité de la population (au Km²)	2008	7.1	32.5	23.0	49.6
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2007	380	1 226	2 405	38 579
Participation de la Population Active - Total (%)	2005	45.7	42.3	45.6	54.6
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2005	46.2	41.1	39.7	44.9
Valeur de l'Indice sexospécifique de dévelop. humain	2006	0.336	0.482	0.694	0.911
Indice de développement humain (rang sur 174 pays)	2006	178	n.a.	n.a.	n.a.
Population vivant en dessous de \$ 1 par Jour (%)	2004	63.9	34.3	25.0	...
Indicateurs Démographiques					
Taux d'accroissement de la population totale (%)	2008	1.9	2.3	0.3	1.2
Taux d'accroissement de la population urbaine (%)	2008	2.3	3.3	2.5	0.5
Population âgée de moins de 15 ans (%)	2008	42.0	40.9	16.6	27.4
Population âgée de 65 ans et plus (%)	2008	3.8	3.4	16.7	8.0
Taux de dépendance (%)	2008	84.3	79.5	47.7	53.9
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	2008	95.4	99.3	94.3	101.5
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2008	23.8	24.2	24.3	25.8
Espérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2008	45.1	54.5	76.7	67.5
Espérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2008	46.4	55.6	67.5	80.3
Taux brut de natalité (pour 1000)	2008	35.8	35.7	11.0	20.1
Taux brut de mortalité (pour 1000)	2008	17.9	13.0	10.4	8.6
Taux de mortalité infantile (pour 1000)	2008	95.2	83.9	7.1	48.5
Taux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2008	160.0	137.4	8.8	72.3
Indice synthétique de fécondité (par femme)	2008	4.5	4.6	1.6	2.5
Taux de mortalité maternelle (pour 100000)	2006	1 102	683	450	9
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	2006	19.1	29.7	61.0	75.0
Indicateurs de Santé et de Nutrition					
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2006	2.8	39.6	78.0	287.0
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	2006	25.9	120.4	98.0	782.0
Naisances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	2006	53.4	51.2	59.0	99.0
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2008	30.3	64.3	84.0	100.0
Accès aux services de santé (% de la population)	2006	14.0	61.7	80.0	100.0
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2008	10.0	37.6	53.0	100.0
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SIDA	2007	6.3	4.5	1.3	0.3
Incidence de la tuberculose (pour 100000)	2006	345.0	315.8	275.0	19.0
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2007	90.0	83.0	89.0	99.0
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2007	99.0	83.1	81.0	93.0
Insuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2006	29.3	25.2	27.0	0.1
Apport journalier en calorie par habitant	2004	2 004	2 436	2 675	3 285
Dépenses publiques de santé par habitant (en % du PIB)	2007	1.3	2.4	1.8	6.3



Indicateurs d'Education					
Taux brut de scolarisation au (%)					
Primaire - Total	2008	81.7	99.6	106.0	101.0
Primaire - Filles	2008	69.5	92.1	103.0	101.0
Secondaire - Total	2007	36.2	43.5	60.0	101.5
Secondaire - Filles	2002	...	40.8	58.0	101.0
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2003	18.0	47.5	51.0	82.0
Analphabétisme des adultes - Total (%)	2003	...	38.0	21.0	1.0
Analphabétisme des adultes - Hommes (%)	2003	...	29.0	15.0	1.0
Analphabétisme des adultes - Femmes (%)	2003	...	47.0	27.0	1.0
Dépenses d'éducation en % du PIB	2006	1.4	4.5	3.9	5.9
Indicateurs d'Environnement					
Terres arables en % de la superficie totale	2005-08	3.1	6.0	9.9	11.6
Taux annuel de déforestation (%)	2000-08	0.1	0.7	0.4	-0.2
Taux annuel de reboisement (%)	2000-08	48.0	10.9
Emissions du CO2 par habitant (tonnes métriques)	2005-08	0.1	1.0	1.9	12.3



Appendice II : Tableau du portefeuille de la BAD

Secteurs/Opérations	Source	Montant Approuvé (MUC)	Montant décaissé (MUC)	Age (an)	Taux de décaissement (%)
Projet d'appui à la réhabilitation des capacités de planification économique (PARCPE)	Don FAD X	3,3	2,038	2,4	23,89
Programme d'appui aux réformes économiques, phase II (PARE II)	Don FAD X	9,5	9,5	0,2	100
Etude d'alimentation en eau potable et d'assainissement des 16 chefs lieux de préfectures (AEPA)	Don FAE	1,273	0,630	1,4	49,52
Programme de facilitation des transports sur les corridors Douala-Bangui et Douala-Ndjamena.	Don FAD X	27,80	0	0,83	0
TOTAL /MOYENNE		41,873	12,176	1,2	29,08

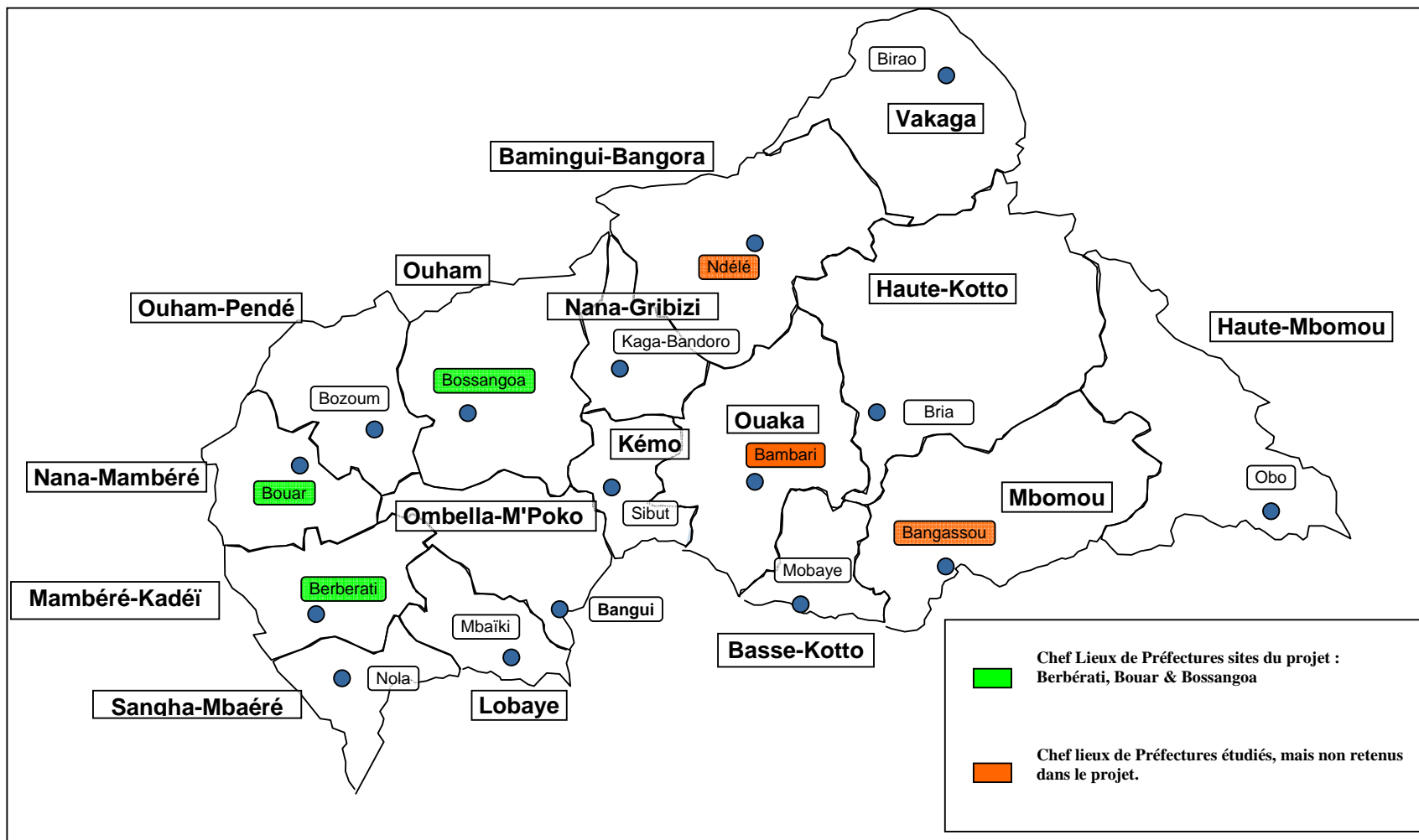
Appendice III : Principaux projets connexes financés par la Banque et d'autres bailleurs de fonds

Problèmes sectoriels	Projet	Etat d'avancement	Résumé des projets sectoriels
<i>Financement Banque mondiale</i>			
Détérioration des infrastructures urbaines	Projet d'urgence de réhabilitation et de maintenance des infrastructures urbaines	En cours	Visé la réduction de la pauvreté dans les zones urbaines ; par la réhabilitation des infrastructures de base pour l'eau, l'assainissement, l'enlèvement des ordures ménagères et les routes ainsi que le renforcement des capacités institutionnelles
<i>Financement Union européenne</i>			
Faible accès à l'Eau potable et à l'Assainissement	Projet d'Alimentation en Eau potable et d'assainissement dans la préfecture de Kémo	En cours	Constructions des forages
Problème d'évacuation des eaux pluviales	Projet de réhabilitation du réseau de voirie de la ville de Bangui	En cours	Centré sur la réhabilitation de la voirie et des canalisations pour évacuation des eaux pluviales
Insuffisance d'infrastructures de développement rural communautaires	Projet pôles de développement	En cours de lancement	Centré sur la réalisation des infrastructures de base (eau potable, assainissement, centres de santé, éducation, agricultures, pistes rurales, etc.
<i>Financement Banque Africaine</i>			
Faible accès aux services d'eau potable et d'assainissement	Etude d'alimentation en eau potable et d'assainissement des seize chefs lieux de préfectures de la RCA	Clôture prévue en décembre 2009	Etude de faisabilité du projet d'alimentation en eau potable et d'assainissement dans 16 chefs lieux de préfectures
Insuffisance d'infrastructures communautaires de base	Projet de développement communautaire et d'appui aux groupes vulnérables	En cours d'évaluation	-amélioration des services sociaux de base au niveaux communautaires (eau potable, éducation, transformation des produits agricoles, etc. .

Appendice IV : Répartition du Don FAD et du Don RWSSI

Désignation	FAD	RWSSI
A. TRAVAUX	4,584	2,239
A1 Réhabilitation et extension AEP urbaine	4,23	-
A2 Réalisation AEP simplifiées, PEA et Forages avec PMH	-	2,162
A3 Construction de latrines	-	0,077
A4 Construction et réhabilitation de bureaux	0,354	-
B. BIENS	1,655	-
B1 Equipements de réhabilitation d'urgence d'AEP	1,026	-
B2 Equipements labo DGH et SODECA	0,232	-
B3 Matériel roulant et équipements dé déchets solides	0,397	-
B4 Matériel informatique et bureautique	0,105	-
C. SERVICES	0,600	0,600
C1 Surveillance et contrôle des travaux	0,273	0,272
C2 Audits financiers	0,080	0,080
C3 Assistance technique	0,128	0,128
C4 Campagnes d'IEC	0,119	0,119
D. FONCTIONNEMENT	0,161	0,161
D1 Structure de coordination	0,150	0,150
D2 Frais de fonctionnement	0,011	0,011
TOTAL	7,0	3,0

Appendice V : Carte de la RCA – AEPA de trois Chefs Lieux de Préfectures et des Zones Rurales Environnantes



Cette carte a été établie par le personnel du Groupe de la BAD exclusivement à l'usage des lecteurs du rapport auquel elle jointe. Les dénominations utilisées et les frontières figurant sur cette carte n'impliquent de la part du Groupe de la BAD et de ses membres aucun jugement concernant le statut légal d'un territoire ni aucune approbation ou acceptation de ses frontières.

CENTRAFRIQUE - PROPOSITION VISANT L'OCTROI D'UN DON FAD DE 7 MILLIONS D'UC ET D'UN DON AU TITRE DU RWSSI DE 3 MILLIONS D'UC DESTINES A FINANCER LE PROJET ALIMENTATION EN EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT DES TROIS CHEFS LIEUX DE PREFECTURES ET DES ZONES RURALES ENVIRONNANTES
CORRIGENDUM

Veuillez trouver ci-après, un **corrigendum** au Rapport d'évaluation cité en objet.

Page de garde : Pays : Lire « République Centrafricaine » et non « Centrafrique. »

Page (i) : Fiche de projet Adresse de l'organe d'exécution à compléter par : BP 26, RCA, Bangui

Paragraphe 1.2.1 : Lire « Loi n° 06.001 » et non « loi n°06001 ».

Paragraphe 1.3.2 : Lire « le comité sectoriel eau et assainissement**dont l'UNICEF est le Chef de file des partenaires au développement** » et non « comité sectoriel eau et assainissementprésidé par l'UNICEF »

Parag. 2.1.2, Tableau 2.1 : Lire « **stades** » au lieu de « prisons »

Paragraphe 4.1.6 : Lire « *Deux méthodes de décaissement seront ajoutés, à savoir la méthode de remboursement et la méthode de garantie de remboursement* ».